

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 10

Artikel: Nouvelles société dans l'économie gazière suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

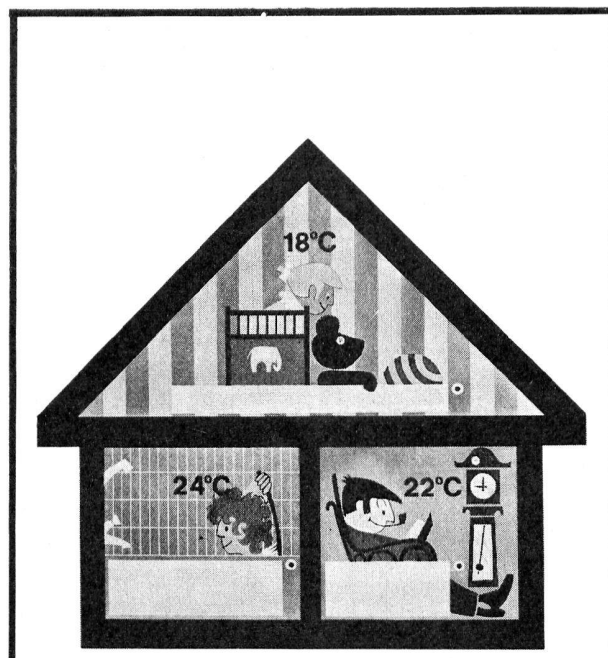
Nouvelles sociétés dans l'économie gazière suisse

71

La participation de la Suisse à un gazoduc international Hollande-Italie a posé à l'économie gazière suisse une série de problèmes dont la solution était à trouver sur le plan national. Il s'agissait pour l'essentiel de se conformer aux conditions du droit suisse ainsi qu'aux obligations découlant du contrat-cadre avec la Snam SpA (Milan). Il se révéla judicieux, à cet effet, de créer une société suisse pour le gaz naturel sous la forme juridique d'une société anonyme: la «Société anonyme pour le gaz naturel», qui fut fondée le 7 avril 1971 à Saint-Gall. Les actionnaires fondateurs sont, à part l'Association des usines à gaz suisses, la Communauté du gaz du Mittelland SA, la Communauté du gaz de la Suisse orientale SA et la Gaznat SA. La Société anonyme pour le gaz naturel détient la participation suisse majoritaire dans la Transitzgas SA. Du point de vue économique interne, sa tâche réside dans l'amenée du gaz naturel, à partir du gazoduc de transit, aux distributeurs locaux et régionaux. En outre, la société s'occupe de développer, à plus longue échéance, l'approvisionnement de la Suisse en gaz naturel. Enfin, il s'agit également d'étudier les problèmes de stockage souterrain du gaz naturel en grande quantité, afin de répondre aussi bien aux exigences d'exploitation qu'à celle de l'économie de guerre.

Le gazoduc Hollande-Italie quitte les Pays-Bas dans la région de Maastricht et traverse la République fédérale d'Allemagne sur une ligne Eifel, Hunsrück, Karlsruhe, vallée du Rhin. Il atteint la Suisse dans la région de Rheinfelden-Möhl, traverse – toujours par voie souterraine – le Jura et le Mittelland dans la région d'Aarau-Olten, la vallée de la Suhr, l'Entlebuch et le Sörenberg, la vallée du Hasli ainsi que celle de Conches pour arriver au col de Gries où il quitte notre pays. De là il se dirige vers la région de Domodossola par le val Formazza pour aboutir finalement près de Mortara dans la région de Milan. Lors de la reconnaissance détaillée de ce gazoduc, on a accordé la plus grande attention aux problèmes de protection du paysage et des plans de zones des communes traversées. Le gazoduc, d'un diamètre d'environ 900 mm., transportera tout d'abord sur le tronçon Hollande-Suisse 6,5 milliards de m³ et 6 milliards de m³ par année à partir de notre pays. 75% de sa capacité seront utilisés en l'état actuel de construction.

La première tâche de la SA pour le gaz naturel est l'établissement d'un réseau primaire suisse de gaz naturel qui est l'infrastructure complémentaire du gazoduc de transit et des réseaux régionaux. Lors de l'examen des divers tracés possibles du réseau primaire, la SA pour le gaz naturel ainsi que les autorités fédérales sont parties du point de vue que les intérêts d'approvisionnement des quatre régions alimentées en gaz – Suisse orientale, Mit-



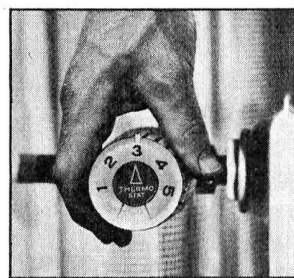
Températures ambiantes individuelles - confort de chaleur optimum

Avec des thermostats Danfoss aux radiateurs vous êtes maître des températures ambiantes. Vous ajustez, les thermostats régulent – jamais trop chaud, jamais trop froid – exactement les tempé-

ratures que vous désirez.

Le chauffage central à lui seul ne peut vous procurer ce bien-être. La chaleur doit être commandée thermostatiquement. C'est ça le vrai confort et la bonne rentabilité.

Avec les thermostats de radiateur Danfoss les températures ambiantes deviennent une chose toute personnelle. Consultez votre installateur. Il sait combien il est simple d'équiper, à un prix abordable, vos radiateurs de thermostats Danfoss.



MANUFACTURE D'APPAREILS DE CONTRÔLE ET DE RÉGULATION AUTOMATIQUES

WERNER KUSTER SA

Succursale de Lausanne:
Rue de Genève 98
1000 Lausanne, Tél. 021-250168
Siège principal: 4133 Muttens/Bâle
Hofackerstrasse 71, Tél. 061-421255
Succursale de Zurich, Tél. 051-934054

Danfoss

Demandez la littérature spéciale.

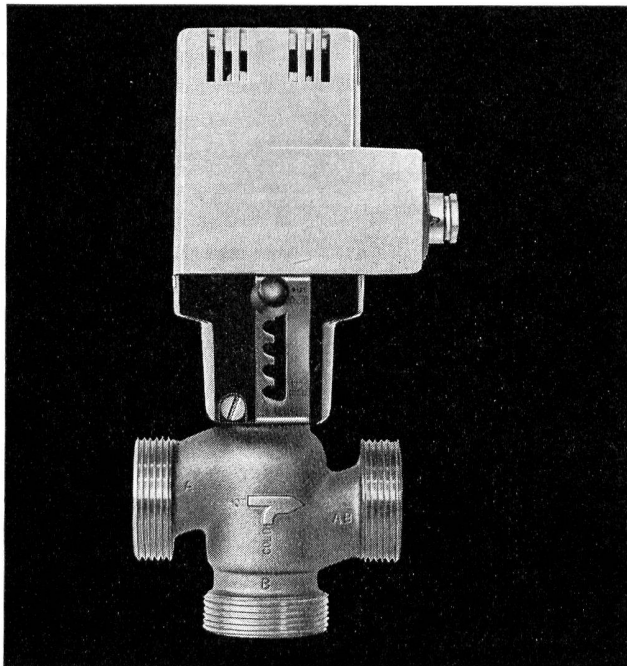
7197

Nom _____

Société _____

Adresse _____

Système Sauter 10
le nouvel équipement de réglage
automatique de chauffage
pour maisons familiales



Le système Sauter 10 a été spécialement développé pour des installations de chauffage à circulation forcée et possède les qualités suivantes: Prix avantageux grâce au nouveau système de commande motrice, allure de régulation continue à action proportionnelle, installation et entretien faciles, marche silencieuse et aucune surveillance pendant le service. L'élément central du système Sauter 10 est la commande motrice électro-thermique dans laquelle un liquide est échauffé par l'intermédiaire du régulateur. La dilatation du liquide obtenue est transformée en un mouvement de levée et actionne la vanne. La vanne peut être obtenue avec les orifices nominaux de 1/2", 3/4", 1" ou 1 1/2". La vanne peut être réglée manuellement et raccordée en vanne mélangeuse ou en vanne de passage.

I 164



SAUTER

Fr. Sauter S.A. 4000 Bâle 16
Fabrique d'appareils électriques
Tél. (061) 32 44 55, Télex 62 260

Bureaux techniques: Aarau, Berne, Renens,
Saint-Gall, Zurich

telland, Suisse romande et Suisse centrale – devaient être pris en considération dans le cadre d'une première phase de construction. On s'est par conséquent efforcé, lors de la mise au point du tracé des conduites, d'égaliser les avantages géographiques qui se présentaient pour l'une ou l'autre des régions dans le sens d'une solidarité confédérale.

Le concept du réseau primaire tient ainsi compte de la somme de tous les intérêts régionaux. Il est une partie intégrante d'un plan suisse à long terme, qui a été mis au point sur la base des thèses de l'Institut pour la planification locale, régionale et nationale. La conception générale du réseau primaire comprend une transversale sur le Plateau, allant de la centrale d'approvisionnement de la GVO à Schlieren jusqu'en Suisse romande, pour se raccorder au réseau régional de la Gaznat SA, qui sera alimenté tout d'abord par une conduite Oberwald-Monthey, partant du gazoduc de transit. De cette façon on créera une ceinture d'alimentation comprenant le réseau de la Gaznat SA et les conduites de la SA pour le gaz naturel partant du gazoduc de transit, des maillages et des extensions de réseaux dans le Mittelland, en Suisse centrale, en Suisse romande et en Suisse orientale, devant compléter par la suite ce réseau primaire.

En première phase de construction, on réalisera la totalité de la conduite Oberwald-Bex, qui assurera l'approvisionnement de la Gaznat. En ce qui concerne la transversale du Plateau, on n'en construira en première étape que les deux tronçons Staffelbach-Buchi, pour l'approvisionnement de la GVM et Staffelbach-Schlieren pour approvisionner la GVO. D'autres postes de dédouanement et de prélèvement seront construits à Zuzgen dans la région du Haut-Rhin et près de Ruswil, endroit à partir duquel on pourra approvisionner Lucerne. Les travaux d'ingénieurs pour ces conduites ont débuté à fin 1971.

En résumé, on peut constater que l'économie gazière suisse est entrée dans une phase de développement des plus intéressantes et le nouveau gaz naturel permettra d'améliorer l'économie énergétique de notre pays dès le début de 1974.

Pollution de rivière

En France, le tribunal de Villefranche-sur-Saône a condamné à une amende de 2500 fr., un exploitant de carrières, déclaré coupable du délit de pollution de l'Azergues, petit affluent de la Saône. L'analyse de l'eau révéla, en effet, qu'il y avait pollution par suite du déversement dans la rivière d'eau sablonneuse provenant de la carrière. Cette eau, très boueuse, déposa dans la rivière une pellicule empêchant l'extension de la couverture biologique naturelle et entraînant la disparition du poisson qui ne pouvait plus y trouver sa nourriture.

A la demande de la Direction départementale de l'agriculture, des poursuites furent engagées contre l'exploitant de carrières qui se vit condamner par le tribunal en application des dispositions contenues dans le code rural.

«Le Monde», 20.11.71